

CAPITAINE

SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

(Poste permanent) - **CONCOURS C-2016-03**

La personne titulaire du poste est responsable des activités de caserne et du personnel sous sa responsabilité. Elle effectue les sauvetages, combat les incendies et agit sous les ordres de son supérieur.

Exigences :

- Posséder la certification d'officier 1;
- Posséder la certification de pompier 1 et 2 ou l'équivalent;
- Posséder un minimum de 2 années d'expérience en gestion de personnel;
- Posséder un minimum de 5 années d'expérience comme pompier;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide de classe 4A;
- Être reconnu comme instructeur par l'École nationale du Québec serait un atout.

La personne recherchée doit faire preuve d'un sens des responsabilités remarquable, un grand niveau d'autonomie, et doit posséder les qualités d'un leader mobilisateur. Elle doit également se démarquer par son sens de l'organisation, sa capacité à travailler en équipe et être reconnue pour sa rigueur dans la gestion de ses dossiers.

Les personnes intéressées doivent faire ressortir dans leur curriculum vitae qu'elles répondent à l'ensemble des exigences et profil recherchés.

Conditions de travail :

Le poste offert est à temps plein (40 h/sem) sur horaire variable et l'échelle salariale se situe entre 61 728 \$ et 76 279 \$ annuellement. À la rémunération s'ajoute une gamme d'avantages sociaux très concurrentiels.

Vous voulez joindre une équipe dynamique ?

NOUVEAU !

Pour soumettre votre candidature, vous devez **POSTULEZ EN LIGNE**. Visitez le site Internet de la municipalité au www.ville.sept-iles.qc.ca. À la section « Emplois », cliquez sur le lien de l'emploi qui vous intéresse et faites parvenir votre lettre et votre curriculum vitae, **accompagné d'une copie de votre certificat d'études** avant le **17 avril 2016 à 23 h 59**.

La copie de votre certificat d'études est **obligatoire** et les candidatures incomplètes ne pourront être considérées. **Seuls les candidats retenus seront contactés.**

La forme masculine est utilisée sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. La Ville de Sept-Îles applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature et à compléter le formulaire d'identification disponible sur le site Internet. Les personnes handicapées sont invitées à communiquer avec le Service des ressources humaines pour toute demande d'adaptation.